

Procès-verbal de la séance du Comité exécutif de la Ville de Terrebonne tenue le mercredi 20 juin 2012 à 15 h 30 à l'Hôtel de ville.

Présents : M. le maire Jean-Marc Robitaille, président
M. Marc Campagna, vice-président
Mme Marie-Claude Lamarche
M. Michel Morin
M. Sylvain Tousignant

Sont également présents :
M. Daniel Bélec, directeur de cabinet
M. Luc Papillon, directeur général adjoint
M. Patrick Robitaille, attaché politique
Mme Diane Legault, attachée de presse
Mme Isabelle Lewis, chef du service des communications
Mme Francine Blain, trésorière
Me Denis Bouffard, secrétaire

Absent : M. Denis Levesque, directeur général

CE-2012-792-DEC OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est résolu d'ouvrir la séance.

CE-2012-793-DEC ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est unanimement résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

CE-2012-794-DEC ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 13 JUIN 2012

Il est unanimement résolu d'approuver le procès-verbal de la séance du Comité exécutif tenue le 13 juin 2012, tel que soumis par le secrétaire, Me Denis Bouffard.

CE-2012-795-DEC MODIFICATION DES FORMATS DES JEUX DE SOCCER / MUNICIPALITÉ DE SAINT-PLACIDE / RÉOLUTION 188-06-2012

ATTENDU la résolution du Conseil de la Municipalité de Saint-Placide concernant une demande à la Fédération de soccer du Québec de reporter d'un (1) an la décision relative à la modification des formats de jeux afin d'analyser les impacts financiers que les villes et/ou municipalités auraient à assumer par la modification de leurs infrastructures ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a pris connaissance de la résolution numéro 188-06-2012 de la Municipalité de Saint-Placide ;

Il est unanimement résolu que le Comité exécutif prenne acte de la résolution du Conseil municipal de la Municipalité de Saint-Placide numéro 188-06-2012 concernant le projet de modification des formats des jeux de soccer.

CE-2012-796-DEC PLANS ET DESCRIPTIONS TECHNIQUES / SECTEUR EST

ATTENDU QUE les parcs industriels de la Ville sont en quasi-totalité construits et qu'il y a un manque de terrains à cet égard ;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne désire se doter de terrains pour des fins industriels pour pourvoir aux besoins de la Ville ;

ATTENDU QU'une demande de modification de schéma a été déposée à la MRC Les Moulins, laquelle prévoit une affectation industrielle sur une sablière en fin d'exploitation connue sous le vocable Sablières Thouin;

ATTENDU QU'à cette fin la Ville de Terrebonne a adopté le règlement numéro 507 pourvoyant aux honoraires professionnels pour l'acquisition de certaines parcelles de terrains pour des fins industrielles et prévoyant un emprunt au montant de 981 900 \$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la signification d'avis d'imposition de réserve pour fins publiques à des fins industrielles, conformément à la *Loi sur l'expropriation*, et ce, pour l'ensemble des propriétaires connus dans la zone ciblée;

ATTENDU QUE préalablement à la signification, il y a lieu de procéder à la préparation des plans et des descriptions techniques pour chacune des propriétés à acquérir ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, d'accepter l'offre de services du Groupe Meunier, arpenteurs-géomètres inc., datée du 14 juin 2012, pour la préparation des plans et des descriptions techniques requis à des fins de réserve foncière, le tout pour un montant n'excédant pas 21 700\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 507. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0199 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-797-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
RÉALISATION PARTIELLE DES TRAVAUX
D'AMÉNAGEMENT DU CORRIDOR VERT DU
RUISSEAU DE FEU ET DE SA BRANCHE NUMÉRO 1**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 326-06-2011 adoptée le 27 juin 2011 acceptant la soumission de la compagnie Planex pour les services professionnels en architecture de paysage pour la préparation des plans et devis pour l'aménagement du corridor vert du Ruisseau de feu et de sa branche numéro 1 ;

ATTENDU QU'il est souhaitable de réaliser les travaux en 2012;

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne s'est vu céder qu'une partie des terrains requis, mais qu'il est opportun de réaliser dès cette année les travaux sur cette portion du cours d'eau;

ATTENDU QUE le service de l'aménagement paysager doit procéder à un appel d'offres public pour la réalisation partielle des travaux d'aménagement;

ATTENDU l'estimation du coût des travaux préparée par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste de la firme Planex, au montant de 1 125 247,68\$ (t.t.c.);

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Léger, ing., coordonnateur au développement durable et à l'environnement à la Direction générale, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour la réalisation d'une portion des travaux d'aménagement du corridor vert du ruisseau de feu et de sa branche numéro 1.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 475.

**CE-2012-798-DEC REQUÊTE INTRODUCTIVE D'INSTANCE / LES
CONSTRUCTIONS PERCAN**

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 369-07-2008 adoptée le 14 juillet 2008 acceptant la soumission de la compagnie Construction Percan inc. pour la construction de conduites d'aqueduc, d'égouts domestique et pluvial, fondation de rue, réfection de pavage, bordures, trottoirs, éclairage et feux de circulation sur le boulevard Laurier pour un montant de 1 667 033,94\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 365 et 396;

ATTENDU QUE le 8 juin 2012, la Ville de Terrebonne recevait une requête d'instance de la compagnie Les Constructions Percan inc. réclamant des dommages et intérêts d'un montant de 96 824,43\$ pour des travaux supplémentaires facturés en 2009 ;

ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services d'un procureur pour comparaître et rédiger la défense de la Ville;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de Me Judith Viens, assistant-greffier et responsable des affaires juridiques et archives à la Direction du greffe et affaires juridiques, que le Comité exécutif mandate la firme Deveau, Bourgeois, Gagné, Hébert et associés pour comparaître et préparer la défense de la Ville dans le dossier Les Constructions Percan c. Ville de Terrebonne (700-17-009061-127).

**CE-2012-799-DEC INSTALLATION D'ENTRÉES DE SERVICE FINANCÉE
PAR AUTRE FONDS / TRAVAUX DE BRANCHEMENT
DE L'AQUEDUC SUR LE CHEMIN GAUTHIER / LOTS
1 889 120 ET 1 889 121**

ATTENDU QUE l'acquisition du réseau d'aqueduc de la Société d'aqueduc de La Plaine ltée et la construction de conduites d'aqueduc et d'un bassin d'eau potable étaient requis pour des fins d'amélioration de la distribution d'eau dans le secteur du chemin Gauthier ;

ATTENDU QUE le règlement d'emprunt numéro 373 a été adopté par le Conseil de la Ville de La Plaine le 10 novembre 1988 à cet effet ;

ATTENDU QUE les travaux prévus ont été réalisés pendant les années 1989 à 1992 et financés en 1992 ;

ATTENDU QUE les lots 1 889 120 et 1 889 121 du cadastre du Québec (connus avant sous les numéros 483-2 et 483-3) sont inclus aux différents bassins de taxation du règlement numéro 373 puisqu'identifiés comme bénéficiaires des travaux ;

ATTENDU QUE les propriétaires des lots cités ont reçu et payé les offres de paiement comptant pour la portion distribution aqueduc ;

ATTENDU QUE le coût des branchements était inclus, prévu et facturé à l'offre de paiement comptant ;

ATTENDU QUE suite à des demandes de permis de construction, des recherches ont été entreprises par la Direction de l'entretien du territoire pour localiser les branchements ;

ATTENDU QUE les vérifications se sont avérées vaines ;

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la réalisation d'installation d'entrées de service ;

ATTENDU QU'il s'agit d'un dossier réalisé avant le regroupement en 2001 ;

ATTENDU QUE le financement devrait être assumé par l'ancien secteur La Plaine ;

ATTENDU l'estimation des coûts des travaux s'élève à 18 000\$ (taxes en sus) en date du 30 mai 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Legris, directeur de l'administration et finances, que le Comité exécutif autorise la réalisation des travaux de branchement de l'aqueduc sur le chemin Gauthier pour les lots numéros 1 889 120 et 1 889 121 du cadastre du Québec, le tout pour un montant de 20 695,50\$ (t.t.c.) à être financé par les surplus accumulés La Plaine. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0197 émis par la trésorière est joint à la présente.

Que le transfert budgétaire numéro 2012-0198, soumis par la trésorière, au montant de 19 795,50\$, du poste budgétaire numéro 1-03-400-02-100 (affectation surplus ex-La Plaine) au poste budgétaire numéro 1-02-413-00-645 (matériaux d'aqueduc), soit accepté.

**CE-2012-800-DEC PÉRIODE PROBATOIRE / COORDONNATEUR,
AFFAIRES PUBLIQUES ET SOCIALES / DIRECTION
GÉNÉRALE**

ATTENDU QUE le 14 décembre 2011, le Comité exécutif autorisait l'embauche de M. Joël Goulet au poste de coordonnateur, affaires publiques et sociales à la Direction générale ;

ATTENDU QUE M. Joël Goulet a terminé sa période de probation et doit être confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville », le tout selon l'article 4.11 du protocole d'entente entre la Ville de Terrebonne et l'Association des employés-cadres de la Ville de Terrebonne inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Luc Papillon, directeur général adjoint, et de M. Benoit Legault, directeur des ressources humaines, que M. Joël Goulet soit et est confirmé à titre d'« employé régulier permanent de la Ville de Terrebonne », et ce, à titre de coordonnateur, affaires publiques et sociales à la Direction générale.

**CE-2012-801-REC PRÉÉTUDE / REGROUPEMENT DES CORPS
POLICIERS DE TERREBONNE ET DE MASCOUCHE**

ATTENDU la résolution numéro 111212-2-35 de la Ville de Mascouche, adoptée le 11 octobre 2011, demandant à la Ville de Terrebonne de signifier son intérêt à effectuer une étude conjointe visant à examiner les différentes possibilités de regroupement de leurs corps de police ;

ATTENDU la résolution numéro 509-11-2011, adoptée le 14 novembre 2011, donnant suite à la demande de la Ville de Mascouche ;

ATTENDU QUE chacune des parties nommait des représentants pour siéger au Comité de travail conjoint, lequel comité a convenu du mandat suivant : « En partenariat, étudier le regroupement des corps policiers de Terrebonne et de Mascouche dont la desserte serait offerte par Terrebonne » (compte-rendu de la réunion du 31 janvier 2012) ;

ATTENDU QUE le Comité exécutif a été saisi des conclusions d'une étude préliminaire comportant les éléments d'une éventuelle offre de services de la Ville de Terrebonne à la Ville de Mascouche ;

ATTENDU QUE les conditions favorables à un regroupement des corps policiers ne seront pas réunies avant, entre autres, que le nouveau quartier général ne soit construit et entièrement fonctionnel ;

ATTENDU QU'en raison de l'importance des enjeux, les décisions de principe qui seraient requises aux fins de poursuivre le processus pouvant mener à un regroupement des corps de police des Villes de Terrebonne et de Mascouche ne peuvent être prises à brève échéance ;

ATTENDU QU'il est donc prématuré de convenir du principe de ce regroupement et de réaliser une étude plus poussée afin d'établir ses modalités et conditions ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Guy Dubois, directeur de la police, et de M. Alain Dupré, Conseiller à la Direction générale et coordonnateur de la sécurité civile, de recommander au Conseil de suspendre les analyses et les discussions concernant un éventuel regroupement des corps policiers tant que les conditions favorables à sa poursuite ne seront pas réunies ou proches de l'être.

**CE-2012-802-REC SOUMISSION / AMÉNAGEMENT DE LA ZONE
TAMPON GÉRARD-LEDUC/FLORILÈGE**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions publiques pour l'aménagement de la zone tampon Gérard-Leduc/Florilège (SA12-9002) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 23 mai 2012 ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 12 juin 2012, à savoir :

Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides)	240 664,52\$ t.t.c.
Construction Axika inc.	267 770,09\$ t.t.c.
Paysagiste S. Forget inc.	319 275,23\$ t.t.c.
Terrassement Limoges et Fils	327 308,73\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
Bernard Paysagiste inc.	358 894,46\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Sintra inc. (Lanaudière-Laurentides) s'est avérée la plus basse conforme d'après le rapport préparé le 13 juin 2012 par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste des firmes bc²fp, groupe-conseil, et Planex ;

ATTENDU également le rapport daté du 13 juin 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU l'estimation du coût de ce contrat produite par Mme Kim Descôteaux, architecte paysagiste des firmes bc²fp, groupe-conseil, et Planex, en date du 13 avril 2012, au montant de 183 097,69\$ (t.t.c.) ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 11 juin et le 20 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, de recommander au Conseil d'accepter la soumission de la compagnie **SINTRA INC. (LANAUDIÈRE-LAURENTIDES)**, datée du 12 juin 2012, pour l'aménagement de la zone tampon Gérard-Leduc/Florilège, pour un montant de 209 319\$ (taxes en sus). À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0189 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Qu'un montant de 112 675,50\$ (taxes en sus) soit financé à même les surplus libres pour la portion « A » et qu'un montant de 96 643,50\$ (taxes en sus) soit financé à même le fonds de l'arbre pour la portion « B ».

**CE-2012-803-DEC SOUMISSION / FOURNITURE ET INSTALLATION DE
CLÔTURES EN MAILLES DE CHAÎNE DANS LE
DOMAINE DES MILLE-ÎLES ET UNE PORTION LE
LONG DU CHEMIN SAINT-CHARLES**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) fournisseurs pour la fourniture et l'installation de clôtures en mailles de chaîne dans le domaine des Mille-Îles et une portion le long du chemin Saint-Charles (SA12-9004);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 5 juin 2012 à 11 h 09, à savoir :

Clôtures Spec II inc.	72 006,47\$ t.t.c.
166346 Canada inc. (Clôture Fortin inc.)	72 696,39\$ t.t.c.
Les Clôtures St-François inc.	78 424,33\$ t.t.c.
G. Daviault ltée	90 472,20\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie Clôtures Spec II inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 5 juin 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 5 juin et le 20 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **CLÔTURES SPEC II INC.**, datée du 28 mai 2012, pour la fourniture et l'installation de clôtures en mailles de chaîne dans le domaine des Mille-Îles et une portion le long du chemin Saint-Charles, le tout pour un montant de 62 627,95\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds des règlements numéros 354 et 400. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0187 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-804-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
REEMPLACEMENT DES UNITÉS DE VENTILATION,
CASERNE 3**

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2012, le Conseil recommanda un projet dans les demandes additionnelles 2012 concernant le remplacement des unités de ventilation de la caserne numéro 3 située au 3355, chemin Saint-Charles ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux préparée par la firme Bouthillette-Parizeau, datée du 24 mai 2012, s'élève à 82 056,51\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à procéder à un appel d'offres public pour le remplacement des unités de ventilation à la caserne numéro 3 située au 3355, chemin Saint-Charles.

Que les paiements soient faits à même la réserve rénovation édifices.

**CE-2012-805-DEC SOUMISSION / DÉMOLITION DU 2186 ET 2191,
AVENUE DU LAC**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de quatre (4) fournisseurs pour la démolition du 2186 et 2191, avenue du Lac (SA12-9003);

ATTENDU QUE quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes le 12 juin 2012 à 11 h 04, à savoir :

9159-4465 Québec inc. (Transport et excavation Lachenaie)	32 394,10\$ t.t.c. <i>corrigé</i>
R. Lacombe & Frère Démolition inc.	35 067,38\$ t.t.c.
Démolition A.M. de l'Est du Québec inc.	44 150,40\$ t.t.c. <i>non conforme</i>
3093-4459 Québec inc. (F.A.S.R.S. Jean Villeneuve Sablières)	47 946,87\$ t.t.c.

ATTENDU QUE la soumission de la compagnie 9159-4465 Québec inc. (Transport excavation Lachenaie) s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 19 juin 2012 de Mme Nathalie Savard, chef du service approvisionnement à la Direction de l'administration et finances ;

ATTENDU QUE la licence de l'entrepreneur n'est pas restreinte selon le registre de la Régie du bâtiment consulté le 12 juin et le 20 juin 2012 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, d'accepter la soumission de la compagnie **9159-4465 QUÉBEC INC. (TRANSPORT ET EXCAVATION LACHENAIE)**, datée du 12 juin 2012, pour la démolition du 2186 et 2191, avenue du Lac, le tout pour un montant de 28 174,90 (taxes en sus) à être pris à même les fonds du règlement numéro 441. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0201 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-806-DEC AUTORISATION DE PUISER DANS LA RÉSERVE
RÉNOVATION ÉDIFICES / RÉFECTION DU
REVÊTEMENT EXTÉRIEUR D'ACRYLIQUE / 6900,
RUE GUÉRIN**

ATTENDU QUE lors de l'adoption du budget 2012, le Conseil recommanda un projet dans les demandes additionnelles 2012 concernant la réfection du revêtement extérieur d'acrylique au 6900, rue Guérin ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Jean-Pierre Rioux, directeur-adjoint de l'entretien du territoire, que le Comité exécutif autorise la Direction de l'entretien du territoire à puiser dans la réserve rénovation édifices pour la réfection du revêtement extérieur d'acrylique au 6900, rue Guérin.

Que les paiements soient faits à même la réserve rénovation édifices.

**CE-2012-807-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE / RUES DE
GANNES ET DE SOLOGNE**

ATTENDU QUE des travaux d'éclairage de rue sur les rues de Gannes et de Sologne sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la firme Nacev a obtenu le mandat pour la réalisation des plans et devis selon une entente de gré à gré ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de septembre 2012 au mois d'octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 106 245,52\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux

d'éclairage de rue sur les rues de Gannes et de Sologne, dans le Domaine des Mille-Îles.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 490.

CE-2012-808-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DE RUE / RUES DE LA LICORNE, DU GÉNÉRAL, DE L'EMPEREUR, DU COMMANDANT ET DU CONSUL

ATTENDU QUE des travaux d'éclairage de rue sur les rues de la Licorne, du Général, de l'Empereur, du Commandant et du Consul sont nécessaires ;

ATTENDU la résolution du Comité exécutif numéro CE-2011-1258-DEC mandatant la firme Nacev pour la confection des plans et devis et la surveillance des travaux d'éclairage des rues de la Licorne, du Général, du Consul, du Commandant et de l'Empereur ;

ATTENDU QU'il est nécessaire de procéder aux travaux et qu'ils sont prévus du mois de septembre 2012 au mois d'octobre 2012 ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 217 142,78\$ (t.t.c.) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les travaux d'éclairage de rue sur les rues de la Licorne, du Général, de l'Empereur, du Commandant et du Consul.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 405.

CE-2012-809-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC / SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE / DIVERS TRAVAUX (RÈGLEMENTS 517 ET 518)

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procède actuellement à plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation de travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour ces travaux, de contrôler la qualité des matériaux et la pose des agrégats, pavage et ouvrage de béton ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des services professionnels de laboratoire est de 142 000\$ pour les projets suivants :

- 1) Renouvellement des conduites d'aqueduc – rues Valmont, Patrick et la 75^e Avenue (TECQ II) ;
- 2) Pavage de diverses rues – TECQ II ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur les projets mentionnés ci-dessus.

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 517 et 518.

**CE-2012-810-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS DE LABORATOIRE /
DIVERS TRAVAUX (RÈGLEMENTS 516, 519 ET 482)**

ATTENDU QUE la Ville de Terrebonne procède actuellement à plusieurs appels d'offres publics pour la réalisation de travaux ;

ATTENDU QU'il est nécessaire, pour ces travaux, de contrôler la qualité des matériaux et la pose des agrégats, pavage et ouvrage de béton ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des services professionnels de laboratoire est de 35 300\$ pour les projets suivants :

- 1) Aqueduc et pavage – 40^e Avenue ;
- 2) Intersection montée Masson / Grande Allée;
- 3) Pavage et éclairage – rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif autorise la Direction du génie et projets spéciaux à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels de contrôle qualitatif des matériaux sur les projets mentionnés ci-dessus.

Que les paiements soient faits à même les fonds des règlements numéros 482, 516 et 519.

**CE-2012-811-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DE RUES /
RUES DU GRAND-HÉRON, DU CAMPAGNOL, DU
PRUNIER-NOIR ET DE L'ÉRABLE-NOIR**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir (SA12-7010) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mai 2012 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mai 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage	Montant
Ingemax inc.	30,25	49 784,18\$ t.t.c.
Genius	22,37	66 823,47\$ t.t.c.
Roche	19,94	74 388,83\$ t.t.c.
CIMA+	21,82	63 236,25\$ t.t.c.
S.M.I.	26,30	57 257,55\$ t.t.c.
Dessau	16,12	91 980,00\$ t.t.c.
Genivar	20,00	75 883,50\$ t.t.c.
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés	14,29	96 579,00\$ t.t.c.
BPR-Triax	13,70	108 076,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Ingemax inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **INGEMAX INC.** pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues du Grand-Héron, du Campagnol, du Prunier-Noir et de l'Érable-Noir, pour un montant de 43 300\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 529. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0192 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 529 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que cette dépense soit financée temporairement par le fonds général et remboursée par le règlement d'emprunt 529 dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

**CE-2012-812-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS /
PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX /
PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE DE RUES /
RUES RODRIGUE ET DE L'AZALÉE**

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée (SA12-7011) ;

ATTENDU QU'un avis public d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 9 mai 2012 ;

ATTENDU QUE neuf (9) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mai 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage	Montant
Ingemax inc.	20,8	68 410,13\$ t.t.c.
Genius	15,3	98 510,58\$ t.t.c.
Roche	15,1	98 878,50\$ t.t.c.
CIMA+	12,5	114 975,00\$ t.t.c.
S.M.I.	12,3	119 229,00\$ t.t.c.
Dessau	12,2	120 723,75\$ t.t.c.
Genivar	10,8	139 119,75\$ t.t.c.
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés	7,8	177 061,50\$ t.t.c.
BPR-Triax	7,4	195 457,50\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme Ingemax inc. ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **INGEMAX INC.** pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage des rues Rodrigue et de l'Azalée, pour un montant de 59 500\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 527. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0193 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 527 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que cette dépense soit financée temporairement par le fonds général et remboursée par le règlement d'emprunt 527 dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2012-813-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE, BORDURES ET ÉCLAIRAGE / PLACE DU RUISSEAU NOIR

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage de la place du Ruisseau Noir (SA12-7012) ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 31 mai 2012 ;

BPR-Triax	18 396,00\$ t.t.c.
Genivar	28 513,80\$ t.t.c.
Dessau	28 743,75\$ t.t.c.
Leroux, Beaudoin, Hurens et associés	--
CIMA+	--

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la Loi sur les cités et villes a attribué un pointage de 81,3 à la firme BPR-Triax, un pointage de 52,8 à la firme Genivar et un pointage de 51,6 à la firme Dessau et que les firmes Leroux, Beaudoin, Hurens et associés et CIMA+ ne se sont pas qualifiées, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme BPR-Triax ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **BPR-TRIAX** pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage, bordures et éclairage de la place du Ruisseau Noir, pour un montant de 16 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 535. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0191 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

Que ledit mandat soit conditionnel à l'approbation du règlement 535 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

Que cette dépense soit financée temporairement par le fonds général et remboursée par le règlement d'emprunt 535 dès sa promulgation, le tout selon les dispositions de l'article 544.1 de la Loi sur les cités et villes.

CE-2012-814-DEC SOUMISSION / SERVICES PROFESSIONNELS / PLANS, DEVIS ET SURVEILLANCE DES TRAVAUX / PAVAGE ET ÉCLAIRAGE / RUES AIMÉ-GUILBAULT ET CHARLES-ÉDOUARD-RENAUD

ATTENDU QUE la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud (SA12-7013) ;

ATTENDU QUE cinq (5) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 29 mai 2012 ;

ATTENDU QUE le Comité de sélection formé selon l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* a attribué les pointages mentionnés ci-bas, le tout conformément au calcul prévu au paragraphe e) du même article;

	Pointage	Montant
CIMA+	46,43	32 193,00\$ t.t.c.
BPR-Triax	37,71	40 241,25\$ t.t.c.
Genivar	33,93	44 725,28\$ t.t.c.
Dessau	32,75	45 990,00\$ t.t.c.
Leroux, Beaudoin, Hurens & Associés	29,06	47 484,68\$ t.t.c.

ATTENDU QUE le Comité exécutif ne peut attribuer le contrat à une personne autre que celle qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final ;

ATTENDU QU'il y a lieu d'attribuer le contrat à la firme CIMA+ ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, d'accepter la soumission de la firme **CIMA+** pour les services professionnels en génie la confection des plans et devis ainsi que la surveillance des travaux de pavage et d'éclairage sur les rues Aimé-Guilbault et Charles-Édouard-Renaud, pour un montant de 28 000\$ (taxes en sus) à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 482. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0188 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

CE-2012-815-DEC TRAVAUX SUPPLÉMENTAIRES / AMÉNAGEMENT DU RUISSEAU OUMET-GASCON

ATTENDU la résolution du Conseil municipal numéro 413-09-2011 adoptée le 12 septembre 2011 acceptant la soumission de la compagnie Les Constructions CJRB inc. pour des travaux d'aménagement du ruisseau Ouimet-Gascon, pour un montant de 2 645 591,27\$ (t.t.c) ;

ATTENDU QUE des quantités d'ensemencement et d'engazonnement supplémentaires sont nécessaires ;

ATTENDU QUE la firme BPR-Triax. a présenté une évaluation des coûts supplémentaires à 65 313,77\$ (taxes en sus) ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Marc Bouchard, directeur du génie et projets spéciaux, que le Comité exécutif approuve les travaux supplémentaires et autorise la trésorière à payer un montant de 65 313,77\$ (taxes en sus) à la compagnie Les Constructions CJRB inc., à être pris à même les fonds disponibles du règlement numéro 354. À cet effet, le certificat de disponibilité de crédits no 2012-0190 émis par l'assistante-trésorière est joint à la présente.

**CE-2012-816-DEC AUTORISATION / APPEL D'OFFRES PUBLIC /
SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE /
PLANS, DEVIS ET LA SURVEILLANCE DU CHANTIER
/ MAISON DES AÎNÉS DE TERREBONNE**

ATTENDU le règlement numéro 511 décrétant la construction de la Maison des Aînés et prévoyant un emprunt de 10 000 000\$ pour en payer le coût ;

ATTENDU QU'il est opportun de procéder par appel d'offres public pour les services professionnels en architecture pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance de chantier;

ATTENDU QUE l'estimation pour les honoraires de l'équipe pluridisciplinaire (architecte, ingénieur, etc.) s'élève à 965 790\$ (t.t.c.) selon le décret touchant l'Ordre des Architectes du Québec ;

ATTENDU QUE l'estimation du coût des travaux s'élève à 7 000 000 ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, que le Comité exécutif autorise la Direction du loisir et vie communautaire à procéder à un appel d'offres public pour les services professionnels en architecture pour la confection des plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la construction de la Maison des Aînés.

Que les paiements soient faits à même les fonds du règlement numéro 511.

**CE-2012-817-DEC DÉFI TRIATHLON TERREBONNE / CLUB TRIATHLON
RIVE-NORD / 5 AOÛT 2012**

ATTENDU la demande du Club de Triathlon Rive-Nord afin d'organiser, pour une 2^e édition, son triathlon familial à la Cité du Sport, le 5 août prochain, entre 8h et 13h ;

Il est unanimement résolu, sur recommandation de M. Stephan Turcotte, directeur du loisir et vie communautaire, d'autoriser le Club de Triathlon Rive-Nord à tenir son triathlon familial le 5 août 2012, entre 8h et 13h, sur le boulevard des Entreprises et le boulevard Édouard-Michelin (trajet utilisé en boucle par les cyclistes et les coureurs), conformément aux dispositions réglementaires en vigueur, le tout selon les conditions mentionnées aux paragraphes 1 à 4 qui suivent :

1) Produits comestibles

La vente ou le service de produits comestibles ou de boisson non alcoolisée est autorisé exclusivement par le comité organisateur, et ce, dans des contenants de plastique recyclable. Seuls les représentants du comité sont autorisés à faire le transport de produits comestibles sur le site.

2) Musique

La transmission de musique par haut-parleur est autorisée pour la tenue de cet événement.

3) Banderoles

La mise en place de banderoles est permise. Elles doivent être enlevées dès la fin de l'événement.

4) Assistance policière

La Direction de la police est autorisée à fournir les escortes policières suffisantes pour assister l'organisme et assurer la sécurité tout au long du parcours.

Que la Direction de la police soit chargée de l'application de la réglementation en vigueur de la présente résolution et du maintien de l'ordre en général.

CE-2012-818-DEC LEVÉE DE LA SÉANCE

La séance est levée à 16h30.

Président

Secrétaire